



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

ELECTIONS DES CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

COLLEGE DES PERSONNELS DE BIBLIOTHEQUES, INGENIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNICIENS, SOCIAUX ET DE SANTE (BIATSS)

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1,
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

LE PRESIDENT
ARRETE

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'inscrits	1295
Nombre d'emargements	658
Nombre de votants	656
Nombre de bulletins blancs et nuls	13
Nombre de suffrages exprimés	641
Nombre d'enveloppes	656
Quotient électoral	106,83

Taux de participation
50,66

CENTRES	LISTES	PANTHEON	PMF	SAINT CHARLES	Nb de voix obtenu	Nb de sièges au quotient électoral	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Total du nombre de sièges
	Liste 1 : UNSA Education Paris 1 A&I, ITRF.Bi.O, SUP Recherche & Non Syndiqués	103	40	5	148	1	41		1
	Liste 2 : Liste intersyndicale CGT - Snasub - FSU - Non-Syndiqué-e-s	161	64	6	231	2	17		2
	Liste 3 : SNPTES	138	110	16	264	2	50	1	3
									6

Suffrages exprimés	402	214	27	643
Nuls	11	2	0	13
Blancs	0	0	0	0
Total	413	216	27	656

Article 2: Sont proclamés élus:

CHRISTOPHE Laure	UNSA Education Paris 1 A&I, ITRF.Bi.O, SUP Recherche & Non Syndiqués
SALESSE Benjamin	Liste intersyndicale CGT - Snasub - FSU - Non-Syndiqué-e-s
CHENIEUX Valérie	Liste intersyndicale CGT - Snasub - FSU - Non-Syndiqué-e-s
ROBIN Catherine	SNPTES
STAVROU Michel	SNPTES
M'HAMDI Sonia	SNPTES

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.



Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 - Tél. : +33 (0)1 44 07 80 00 - www.univ-paris1.fr

Pour le Président
Par délégué
Le Vice-Président